

Les maladies chroniques

Déclaration du groupe CGT-FO

Nous remercions les rapporteurs, l'équipe administrative et l'ensemble de la section pour ce travail de qualité sur un sujet aussi important : la santé de millions de nos concitoyens.

Les maladies chroniques sont un réel défi de santé publique. Elles représentent la première cause de mortalité dans le monde selon l'OMS. Plusieurs facteurs se conjuguent dans cette transition d'un état de santé des populations dominé par les maladies aiguës vers un autre où les maladies chroniques sont majoritaires. On peut citer en particulier l'importance des progrès de la médecine, les gains en espérance de vie et le vieillissement de la population ou encore l'évolution de nos modes de consommation et d'exposition aux différents polluants environnementaux.

Notre système de santé doit donc suivre cette évolution. Il doit sortir d'une approche strictement biomédicale du processus de suivi et voir comment la prise en charge des dimensions psychologiques et sociales peut aussi aider à l'amélioration de la qualité de vie des malades et à leur insertion dans la vie sociale. Un tel système de suivi global nécessite une forte coordination entre ces différents acteurs et présente un défi pour assurer une meilleure circulation de l'information sur les malades dans le respect de la confidentialité de chacun. La protection des données devient un enjeu essentiel et l'accélération du déploiement du dossier médical partagé (préconisation 7) doit en tenir compte.

En plus de l'adaptation de notre système de santé à cette transition épidémiologique, il est important d'agir en amont pour lutter contre les facteurs de risque qui favorisent le développement des maladies chroniques. La prévention doit ainsi être au cœur de notre politique de santé publique. Le groupe FO soutient donc toutes les préconisations qui appellent au renforcement de la prévention. Toutefois, nous nous interrogeons sur le décalage entre ce qui est affiché par les pouvoirs publics et la réalité pratique sur le terrain car pour nous aucune vraie politique de prévention ne peut se faire avec une médecine scolaire complètement délaissée et une médecine du travail qui, du fait des nouvelles réformes, peine à répondre y compris aux besoins les plus urgents.

Il est par ailleurs important de lutter contre ce cumul de peines que subissent les malades chroniques. En plus des soucis de santé qu'ils doivent gérer, ils peuvent en effet faire l'objet de rejet et d'isolement dans leur vie sociale, payer des restes à charge plus élevés que la moyenne, renoncer aux soins, subir des pertes de revenus, etc.

Dans le domaine du travail, par exemple, malgré les protections que le droit du travail peut assurer, le plus souvent leur carrière peut en prendre un coup quand ce n'est pas la porte de sortie qui est carrément privilégiée. Combien de malades chroniques préfèrent taire leur maladie pour préserver leur carrière ? Cette situation risque de s'aggraver encore plus avec le recul de l'âge de départ à la retraite et l'avancée en âge des salariés. La médecine du travail doit donc être renforcée et notre groupe soutient les préconisations qui privilégient le maintien ou le retour à l'emploi des personnes atteintes de maladies chroniques.

Enfin, même si nous regrettons que cet avis n'aille pas assez loin sur les moyens à mobiliser pour assurer l'adaptation de notre système de santé à cette transition épidémiologique, globalement plusieurs des pistes qu'il préconise nous semblent aller dans le bon sens.

Le groupe FO a voté pour cet avis.